RAPPORT ANNUEL 2008

Vivre de la *forêt*, aujourd'hui et demain

Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent

Vivre de la *forêt*, aujourd'hui et demain

Par leurs activités forestières, les propriétaires forestiers participent au développement durable du Bas-Saint-Laurent, notamment par le bois qu'ils produisent, les ressources qu'ils protègent ou les paysages forestiers qu'ils façonnent. S'ils cultivent leurs boisés avec passion et énergie, c'est la plupart du temps par respect envers un patrimoine forestier familial qui leur permet de vivre de génération en génération dans leur milieu.

Malgré la crise forestière qui les affecte durement, les propriétaires forestiers continuent d'aménager leurs forêts. Aussi, réunis au sein de leur organisation syndicale, ils revendiquent de meilleures conditions sur la base des valeurs qu'ils appliquent les uns envers les autres. Ils ne réclament pas l'impossible mais un revenu décent pour leurs produits, des mesures reconnaissant les bénéfices que procurent leurs forêts aux collectivités et des moyens favorisant la jeune relève.

Pour le Bas-Saint-Laurent, ce sont les outils nécessaires à la mise en valeur du patrimoine forestier. Pour les propriétaires de lots boisés, ce sont les conditions pour **VIVRE DE LA FORÊT, AUJOURD'HUI ET DEMAIN**.

Crédits photos : Jean Albert, Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent

Syndicat des producteurs
forestiers du Bas-Saint-Laurent

9 500 PROPRIÉTAIRES FORESTIERS

Les propriétaires forestiers ont fondé le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent pour travailler sur une base collective. À travers lui, ils parlent d'une seule voix auprès des acheteurs et des instances politiques et gouvernementales.

LES ASSEMBLÉES DE SECTEUR

Le territoire du plan conjoint est divisé en 7 secteurs où le Syndicat tient chaque année des assemblées en prévision de l'assemblée générale annuelle. C'est lors de ces assemblées que sont élus les administrateurs et les délégués.

ASSEMBLÉE DES MEMBRES

ASSEMBLÉE DU PLAN CONJOINT

DÉLÉGUÉS

Le Syndicat a l'obligation de tenir deux assemblées annuelles : celle des membres et celle des producteurs forestiers visés par le plan conjoint. Lors de ces assemblées sont adoptés le rapport des activités et les états financiers. Ces deux assemblées se tiennent la même journée.

Le Syndicat est tenu d'élire des délégués dans chacun des secteurs du territoire du plan conjoint, à raison d'un (1) délégué par groupe de 100 producteurs ou fraction majoritaire de 100 producteurs. À l'assemblée générale du plan conjoint, c'est donc un peu plus de 90 délégués qui ont pour mandat de prendre position sur les dossiers qui concernent la mise en marché des bois.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est formé de 10 producteurs forestiers élus lors des assemblées de secteur. Il a pour mandat de voir au suivi des décisions prises en assemblée générale, de même qu'à l'administration du plan conjoint de mise en marché collective et du Syndicat.

TABLE DES MATIÈRES

Message du président p. 4

Le conseil d'administration et le personnel p. 5

L'état des résultats p. 6

La mise en en marché collective 2008 p. 7

Les perspectives 2009 p. 11

La défense des intérêts des propriétaires forestiers p. 12

La mise en valeur et le développement durable p. 14

Les communications et la vie syndicale p. 19

Message de la Fédération des producteurs de bois du Québec p. 20

Un groupe, une force

Le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent regroupe quelque 9 500 propriétaires de lots boisés afin de promouvoir et défendre leurs intérêts sociaux et économiques auprès des instances publiques et politiques. Il y parvient notamment en effectuant la mise en marché collective des bois destinés aux usines de pâtes, papiers et panneaux de particules ainsi que l'If du Canada à des fins de transformation et la biomasse forestière à des fins de production d'énergie.

Message du président

La première chose qui nous interpelle lorsqu'on dresse le bilan de la dernière année, outre les difficultés des producteurs forestiers qui s'amplifient, c'est la méconnaissance ou l'ignorance dont font preuve les instances politiques à l'égard des propriétaires de lots boisés. C'est pourtant simple, on parle ici des hommes et des femmes qui sont propriétaires d'une forêt, qui la mettent en valeur, qui produisent du bois et qui, finalement, contribuent à l'essor de leur économie locale et régionale. Il devient impératif, pour notre survie, de mettre davantage à l'avant-scène notre rôle et notre profession de producteur forestier. Car vivre de la forêt est chose bien réelle au Bas-Saint-Laurent. Certains banalisent à tort le revenu que nous tirons de nos forêts, alléguant qu'il s'agit d'un revenu d'appoint. Qu'il soit question de tirer la totalité du revenu familial de ses boisés ou qu'il soit complémentaire à un autre emploi, cela fait en sorte qu'on peut vivre dans nos collectivités et nourrir nos familles !

Au cours de la dernière année, nous étions là pour parler au nom des propriétaires de lots boisés qui vivent difficilement cette crise et qui en demeurent les grands oubliés. Je parle du Syndicat des producteurs forestiers, avec l'appui de l'UPA du Bas-Saint-Laurent. Je parle aussi de la Fédération des producteurs de bois qui n'a pas ménagé les efforts pour nous défendre et tenir tête à ceux qui ignorent notre droit d'obtenir un juste prix pour notre produit. La FPBQ, avec le soutien important de l'UPA, n'a pas manqué de clamer la misère des producteurs et de multiplier les interventions publiques et politiques pour leur obtenir aide et soutien. En fin d'année, elle recevait enfin une invitation du ministre des Ressources naturelles et de la Faune à proposer des moyens pour soutenir les propriétaires de forêts qui tirent un revenu de la vente de bois.

Tous les secteurs d'activité de notre organisation sont touchés par la crise forestière, à commencer par la situation financière. Avec le secteur du sciage qui est appelé à vivre encore d'importantes difficultés, il est clair que nos revenus ne seront pas à la hausse en 2009. Je me permets de rappeler que nous avons réduit à leur minimum les frais d'administration, en plus d'avoir aboli des postes de travail et réduit les heures des employés au cours de la dernière année, et ce, malgré que leurs tâches n'aient pas diminué. En effet, le marché de la pâte s'est avéré meilleur qu'en 2007, sollicitant ainsi autant d'énergie de la part de notre équipe.

Vu la situation instable des marchés, le conseil d'administration s'est malheureusement vu dans l'obligation d'ajuster les prix provisoires aux producteurs, ce qui s'est traduit par une diminution de 8 % par rapport à l'année 2007. Lors de l'assemblée générale tenue le 1er mai 2008, les délégués ont clairement indiqué au Syndicat leur insatisfaction à l'égard de cette décision. Une résolution a engagé le Syndicat à mettre en place un comité de travail formé d'administrateurs et de délégués afin de trouver des solutions pour rétablir minimalement le prix de l'année 2007 et tenir une assemblée spéciale dans les meilleurs délais. Le rapport du comité de travail était présenté dans le cadre d'une assemblée spéciale le 10 octobre 2008. Nous proposions l'établissement d'une contribution spéciale pour chaque hectare de superficie forestière afin que l'ensemble des propriétaires forestiers contribue au plan conjoint et non seulement les producteurs mettant des bois en marché. Les délégués ont refusé à la majorité cette proposition et c'est dans ce contexte que d'autres éléments de solutions seront analysés cette année lors des assemblées de secteur.

Pour faire face aux difficultés à venir, le conseil d'administration terminait en fin d'année un exercice de planification stratégique pour les trois prochaines années parce qu'il ne faut surtout pas rester immobile devant un marché des produits forestiers en bouleversement. Cet exercice se traduit par une série d'actions qui nous permettront de mieux positionner les propriétaires de lots boisés dans un contexte de crise économique et ainsi tenter de prévenir les dangers qui menacent leurs conditions de vie.

Parallèlement à notre travail en région, j'ajouterais que nous fondons beaucoup d'attentes à l'égard du nouveau régime forestier québécois qui devrait voir le jour en 2009. De concert avec la Fédération des producteurs de bois du Québec, nous veillerons à défendre les droits des propriétaires afin que des mécanismes reconnaissent la forêt privée comme source prioritaire d'approvisionnement et qu'on assure un prix décent aux producteurs. Pour nous, ce sont là les conditions pour qu'il y ait encore du monde intéressé à mettre en valeur le patrimoine forestier régional. Je parle de nous, propriétaires de lots boisés qui vivons de la forêt !

Le conseil d'administration

Jean-Louis Gagnon, président *
Trois-Pistoles, secteur 5

Roger Blanchette, vice-président *
Saint-Vianney, secteur 1

Hilaire Tremblay *
L'Ascension-de-Patapédia, secteur 1

Richard d'Auteuil
Saint-Léandre, secteur 2

Rodrigue Roy *
Sainte-Jeanne-d'Arc, secteur 3

Laval Mailloux
Esprit-Saint, secteur 4

Raymond Deschamps (nommé le 21 novembre 2008)
Rimouski, secteur 4

Réal Morin
Saint-Arsène, secteur 6

Daniel Boucher
Biencourt, secteur 7

Langis Larochelle
Pohénégamook, secteur 7

* Membre du conseil exécutif

Le personnel

Jean Tremblay, directeur général
Gisèle Marquis, directrice générale adjointe et directrice de la division foresterie et gestion financière
Martine Lepage, secrétaire-adjointe administrative
Nancy Proulx, coordonnatrice à l'information
Robin Lavoie, coordonnateur à la mise en marché
***Carmen Lepage**, secrétaire à la mise en marché (jusqu'en mai 2008)
Denis Vignola, responsable de la mise à jour et de l'enregistrement des dossiers des producteurs, traitement des contingents
François Ouellet, coordonnateur- terrain
****Régis Lizotte**, coordonnateur-terrain (jusqu'en octobre 2008)
*****Gaston Fiola**, coordonnateur-terrain depuis octobre 2008
Jean-Pierre Bellavance, technicien en administration
Line Heppell, opératrice à l'informatique
Louise Therriault, responsable de l'analyse des dossiers au statut de producteur forestier et assure le traitement des paiements aux producteurs et transporteurs

*Départ à la retraite
**Mis à pied en octobre
***Technicien à la certification forestière jusqu'en octobre 2008

État des résultats

En 2008, le chiffre d'affaires a été de 7,9 millions $ comparativement à 7,53 millions $ l'année précédente, se traduisant par une augmentation d'un peu plus de 4,9 %.

Moins de contributions en provenance des bois destinés aux usines de sciage, des livraisons plus importantes de bois pour la transformation en pâtes, papiers et panneaux et une diminution des frais d'administration de plus de 11,06 % entre 2006 et 2008 ont fait en sorte que l'année s'est terminée avec un léger surplus de 50 845 $. Notons que l'année 2007 a pris fin avec une perte de 130 000 $. La baisse inattendue du prix du carburant à partir de septembre a contribué également à atteindre l'équilibre financier.

En 2007, la part versée du Syndicat dans la compensation totale du coût du carburant pour le transport des bois a été de 43 543 $, alors qu'à la fin de l'année 2008 elle était près du double, pour se situer à 84 485 $. Le conseil d'administration a été prudent et en a tenu compte dans les prévisions bugétaires afin de ne pas terminer l'année avec un important déficit.

Prix des bois à pâtes, papiers et panneaux

Le tableau 1 fait état du prix final au chemin du producteur. Rappelons qu'étant donné la situation instable des marchés, le conseil d'administration s'est vu dans l'obligation de diminuer les prix provisoires aux producteurs au cours de l'année 2007 et en début d'année 2008. Compte tenu d'une évolution positive du marché des pâtes, papiers et panneaux au cours du printemps 2008, le conseil d'administration a toutefois réajusté les prix.

Tableau 1

BOIS À PÂTES — **PRIX FINAL AU CHEMIN DU PRODUCTEUR 2008**

ESSENCES	FAÇONNAGE	UNITÉ DE MESURE	PRIX MOYEN (AVANT TRANSPORT ET AUTRES CONTRIBUTIONS)	PRIX FINAL MOYEN AU PRODUCTEUR EN 2008
Résineux	Rondins (1,22 mètre)	MCA	**30,41 $**	19,56 $
Résineux (F.F. Soucy)	Rondins (2,44 mètres)	MCA	**38,78 $**	27,70 $
Résineux	Rondins (2,44 mètres)	TMH	**44,00 $**	26,00 $
Pin & Mélèze	Rondins (2,44 mètres)	TMH	**40,50 $**	26,00 $
Feuillus mous	Rondins (2,44 mètres)	TMH	**40,49 $**	27,41 $
Feuillus durs	Rondins (2,44 mètres)	TMH	**48,00 $**	33,89 $
Feuillus mélangés	Arbres en longueur	TMA	**62,35 $**	54,32 $

Note : Le fonds de roulement n'est pas inclus dans les prix
(Résineux: 0,62 $ / mca ou 0,91 $ / tmh, Feuillus: 0,91 $ / tmh et 1,51 $ / tma)

La mise en marché 2008

La dernière année a été encore plus ardue pour la commercialisation des bois aux usines de transformation. En tout, 520 593 mètres cubes solides (MCS) ont été livrés en 2008, alors que durant l'année précédente la quantité était de 674 225 MCS, se traduisant par une diminution de 22,8 %. De plus, la valeur de ces livraisons est passée de 34,21 millions $ à 25,43 millions $ en 2008, soit un écart négatif de plus 25,6 %. En 2006, les ventes totales étaient de 51,14 millions $.

Pour le marché des pâtes, papiers et panneaux
Globalement en 2008, les livraisons ont été à la hausse par rapport à 2007. En effet, nous avons livré 47 830 MCA de résineux et de feuillus mous comparativement à 24 880 MCA en 2007, 115 118 TMH de résineux et de feuillus comparativement à 118 533 TMH en 2007. De plus, 2 118 TMA ont été produites en 2008 en arbres en longueur. **Le tableau 2** présente pour chacune des usines les quantités livrées par type de produit.

Tableau 2

QUANTITÉS LIVRÉES AUX USINES EN 2008

USINES	TYPE DE PRODUIT	UNITÉ DE MESURE	QUANTITÉS LIVRÉES EN 2008					LIVRÉES 2007
			RÉSINEUX	AUTRES RÉSINEUX	FEUILLUS MOUS	FEUILLUS DURS	TOTAL	
NORAMPAC-CABANO INC.	*Tremble, peuplier* *Bouleau blanc, jaune* *autres feuillus durs* *Aut. f. durs* *Bégin & Bégin*	TMH			30 036	 19 321 17 279 8 011	74 647	78 858
SMURFIT-STONE CANADA INC.	*Tremble, peuplier* *Tous les feuillus durs*	TMH			4 780	1 943	6 723	570
SMURFIT-STONE CANADA INC.	*COPEAUX* *(Arbres en longueur)*	TMA			855	1 263	2 118	0
LES ENTREPRISES TEMBEC INC. AMQUI MATANE	*RONDINS* *Tremble, Peuplier*	TMH			 13 302 1 051		14 353	24 788
UNIBOARD CANADA INC.	*RONDINS* *Autres* *Érable, bouleau*	TMH		1 458	73	 13 947	15 478	12 130
UPM-KYMMENE	*RONDINS* *Bouleau*	TMH				1 005	1 005	344 (Bois BSL - FD)
F.F. SOUCY INC.	*RONDINS* *Par train* *sur roue* *Sapin, épinette*	MCA	1 020 36 684				37 704	16 350
FRASER PAPERS INC.	*RONDINS* *Sapin, épinette 4 pi* *Sapin, épinette 8 pi* *Tremble pur 4 pi* *Tremble pur 8 pi* *Sapin, épinette*	MCA MCA MCA TMH TMH	9 579 493 111		 54 33		10 072 54 33 111	8 018 0 99 1 830 0
FRASER PAPER INC. (AMQUI)	*RONDINS* *Sapin, épinette*	TMH	2 768				2 768	13
KRUGER TROIS-RIVIÈRES	*RONDINS* *Épinette*	MCA						413
TOTAL TOTAL TOTAL		MCA TMH TMA	47 776 2 879 0	0 1 458 0	54 49 275 855	0 61 506 1 263	47 830 115 118 2 118	24 880 118 533 0

Le marché des bois destinés aux usines de sciage et de déroulage

Le tableau 3 est présenté en deux unités de mesure, l'un en mètre cube apparent (MCA) et l'autre en mètre cube solide (MCS). Depuis 2005, les quantités livrées aux usines de sciage et déroulage n'ont cessé de diminuer, passant de 1 593 818 MCA à 658 901 MCA en 2008. La valeur totale des livraisons pour la même période a baissé de près de 70 % pour se situer à 17,86 millions $, alors qu'elle était de 58,62 millions $ avant la crise. Entre 2007 et 2008, la diminution des bois transigés fut de 29,8 %.

Sapin, épinette

Depuis 2005, la crise forestière a affecté sérieusement les transformateurs de la région de ce groupe d'essences. L'année précédente, 485 585 MCA étaient transigés aux usines, tandis qu'en 2008 seulement 289 708 MCA furent vendus. Le prix moyen, toutes longueurs confondues, est passé de 32,94 $/MCA (238,81 $/corde) à 29,10 $/MCA (210,97 $/corde).

Feuillus mous

Les livraisons ont diminué de près de 51 000 MCA en 2008 et le prix moyen a augmenté de 4 % par rapport à l'année précédente, pour se situer à 24,69 $/MCA (179,00 $ /corde) au lieu de 23,74 $/MCA (172,11 $/corde).

Feuillus durs

La quantité livrée aux acheteurs a été en baisse de 22,9 % en 2008. Le prix moyen est passé de 27,48 $/MCA à 26,62 $/MCA, soit un écart négatif de 3,1 %.

Autres résineux

En 2008, 20 995 MCA ont été transigés comparativement à 28 758 MCA en 2007, principalement constitués de cèdre. Cependant, le prix moyen a peu varié entre ces deux années.

Tableau 3

BOIS DE SCIAGE ET DE DÉROULAGE

VOLUMES TRANSIGÉS ET PRIX MOYENS À L'USINE (MCA)

Groupes d'essences	2008		2007		2006		2005		2004		2003	
	Volumes (mca)	Prix moyen à l'usine ($/mca)	Volumes (mca)	Prix moyen à l'usine ($/mca)	Volumes (mca)	Prix moyen à l'usine ($/mca)	Volumes (mca)	Prix moyen à l'usine ($/mca)	Volumes (mca)	Prix moyen à l'usine ($/mca)	Volumes (mca)	Prix moyen à l'usine ($/mca)
Résineux	289 708	29,10 $	485 585	32,94 $	741 920	38,37 $	853 646	43,95 $	806 100	42,35 $	707 115	38,26 $
Feuillus mous	259 995	24,69 $	310 966	23,74 $	390 175	24,06 $	536 783	26,33 $	518118	25,39 $	554 182	23,97 $
Feuillus durs	88 203	26,62 $	114 422	27,48 $	98 695	30,74 $	104 134	29,62 $	117 864	29,36 $	106 671	27,73 $
Autres résineux	20 995	31,63 $	28 758	32,11 $	56 708	33,81 $	99 255	39,19 $	106 346	36,51 $	95 741	34,11 $
TOTAL	**658 901**	**27,11 $**	**939 731**	**29,21 $**	**1 287 498**	**33,25 $**	**1 593 818**	**36,78 $**	**1 548 428**	**35,29 $**	**1 463 709**	**31,81 $**

VOLUMES TRANSIGÉS ET PRIX MOYENS À L'USINE (MCS)

Groupes d'essences	2008		2007		2006		2005		2004		2003	
	Volumes (mcs)	Prix moyen à l'usine ($/mcs)	Volumes (mcs)	Prix moyen à l'usine ($/mcs)	Volumes (mcs)	Prix moyen à l'usine ($/mcs)	Volumes (mcs)	Prix moyen à l'usine ($/mcs)	Volumes (mcs)	Prix moyen à l'usine ($/mcs)	Volumes (mcs)	Prix moyen à l'usine ($/mcs)
Résineux	175 443	48,06 $	294 544	54,30 $	449 091	63,38 $	516 456	72,64 $	487 690	70,00 $	427 804	63,25 $
Feuillus mous	145 832	44,02 $	175 239	42,13 $	218 673	42,93 $	300 598	47,02 $	290 146	45,34 $	310 342	42,80 $
Feuillus durs	46 809	50,15 $	61 564	51,07 $	52 673	57,59 $	54 150	56,96 $	61 289	56,47 $	55 469	53,33 $
Autres résineux	12 081	54,98 $	16 614	55,58 $	32 738	58,57 $	54 590	71,25 $	58 490	66,38 $	52 658	62,02 $
TOTAL	**380 165**	**46,99 $**	**547 961**	**50,08 $**	**753 175**	**56,83 $**	**925 794**	**63,32 $**	**897 615**	**60,87 $**	**846 273**	**55,02 $**

Possibilité forestière

La situation des marchés des produits forestiers étant ce qu'elle est, les producteurs au Bas-Saint-Laurent ont commercialisé 36,8 % de la possibilité forestière du territoire en 2008 (**tableau 4**). Notons qu'en 2005, la quantité livrée représentait 72,7 % de la possibilité de récolte.

Tableau 4

VOLUMES TRANSIGÉS PÂTES, PANNEAUX ET SCIAGE
Compilation du 1er janvier au 31 décembre 2008 | MCS

Groupes d'essences		Volumes transigés pâtes	Volumes transigés panneaux	Volumes transigés sciage	Bois de chauffage	Total pâtes panneaux et sciage	Calcul de possibilité forestière annuelle Horizon de 0 à 30 ans	0 % de la possibilité forestière	% comparatif 2007
Résineux	Sapin, épinette, pin gris, mélèze	32 549	0	179 177	2 225	213 951	623 600	34,3%	51,0%
Autres résineux	Cèdre, pin blanc, pin rouge	0	1 677	8 347	2 225	12 249	68 500	17,9%	19,2%
Feuillus mous	Tremble, peuplier	50 876	73	145 832	8 240	205 021	489 200 (1)	41,9%	49,6%
Feuillus durs	Érable, bouleau, merisier	43 119	12 134	46 809	45 000	147 062	388 900 (2)	37,8%	40,6%
TOTAL		**126 544**	**13 884**	**380 165**	**57 690** (4)	**578 283**	**1 570 200 (3)**	**36,8%**	**46,6%**

NOTE: 1- Inclut Pet, Peb et Peg. 2- Ce volume tient compte de la disponibilité de l'érable pour le sciage, soit 50 %. 3- Inclut les volumes conjoncturels.
4- Données issues d'un sondage effectué en 2002 par l'Agence régionale de mise en valeur. Pour le présent tableau, le territoire exclut la MRC Kamouraska et inclut la partie ouest de la MRC Avignon.

La certification forestière

Au cours de la dernière année, le conseil d'administration du Syndicat a convenu d'agir comme répondant pour un groupe de producteurs désireux de certifier leurs lots boisés. C'est dans ce contexte que huit séances d'information ont été tenues à l'échelle du territoire rejoignant quelque 600 propriétaires de lots boisés. Aussi, un document d'information sur le sujet, produit dans le cadre du Projet de développement durable et grâce au financement de CertificAction BSL, a été distribué à l'ensemble des producteurs par le biais du journal « Perspectives Forêts ». Toutefois, compte tenu de la crise qui a ralenti de façon considérable l'industrie forestière, le Syndicat a convenu de mettre la question de la certification forestière en veilleuse jusqu'à ce que cette dernière exprime clairement ses besoins.

Soulignons qu'en fin d'année, des discussions s'enclenchaient avec des acheteurs afin que l'on puisse reconnaître que les bois certifiés ont une valeur économique différente des bois non certifiés. Le Syndicat entend poursuivre ces discussions au cours de la présente année. Il se pourrait donc qu'en 2009, l'industrie donne un signal clair sur ses besoins en fibre certifiée. Mentionnons d'autre part que la Fédération des producteurs de bois du Québec a entrepris des démarches auprès du ministère des Ressources naturelles et de la Faune afin qu'une aide financière à la certification des forêts privées fasse partie d'une série de mesures de soutien aux propriétaires forestiers en temps de crise forestière.

Répartition des volumes 2008 par MRC

En comparant les volumes produits dans les territoires de MRC ou parties de MRC pour les années 2007 et 2008, on constate les effets de la crise forestière dans l'ensemble du territoire.

Tableau 5

DISTRIBUTION DES VOLUMES 2008 PAR MRC

MRC	Pâtes, papiers, panneaux, déroulage et sciage					
	Total 2008 MCS	Total 2007 MCS	Écart en % 2008 vs 2007	Total 2006 MCS	Écart en % 2007 vs 2006	Écart en % 2008 vs 2006
HAUTE-GASPÉSIE	33	1 231	-97 %	2 696	-54 %	-99 %
AVIGNON-OUEST	23 995	38 721	-38 %	51 827	-25 %	-54 %
MATAPÉDIA	121 626	149 012	-18 %	204 902	-27 %	-41 %
MATANE	33 533	54 716	-39 %	112 671	-51 %	-70 %
MITIS	88 787	83 293	7 %	102 770	-19 %	-14 %
RIMOUSKI-NEIGETTE	62 929	88 809	-29 %	95 406	-7 %	-34 %
BASQUES	28 491	39 060	-27 %	63 388	-38 %	-55 %
RIVIÈRE-DU-LOUP	28 426	39 451	-28 %	59 119	-33 %	-52 %
TÉMISCOUATA	122 630	175 631	-30 %	207 383	-15 %	-41 %
PROVENANCE NON IDENTIFIÉE	10 143	4 301	136 %	6 848	-37 %	48 %
BOIS DE CHAUFFAGE	57 690	57 690	0	57 690		
TOTAL	**578 283**	**731 915**	**-21 %**	**964 700**	**-24 %**	**-40 %**

Faire face aux défis à venir

Devant la crise forestière qui affecte le Syndicat et les producteurs, un comité spécial a été formé peu après l'assemblée générale annuelle 2008 pour analyser la situation. Le rapport de ce comité a été déposé lors d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 10 octobre. Ce comité, formé du conseil d'administration et de délégués, proposait l'établissement d'une contribution spéciale pour chaque hectare de superficie forestière afin que l'ensemble des propriétaires forestiers contribue au plan conjoint et non seulement les producteurs mettant des bois en marché. Les délégués ont refusé à la majorité cette proposition.

En fin d'année, le conseil d'administration analysait d'autres éléments de solutions dans le cadre d'un exercice de planification stratégique. Dans un contexte économique difficile qui menace les conditions de vie des propriétaires, le Syndicat s'est en effet donné un plan stratégique de développement pour la période 2009-2012. Au cœur des préoccupations figurent le maintien des marchés et le développement de nouveaux débouchés. Ce plan comporte aussi différentes mesures pour relever les défis à venir, tels que la place des producteurs dans l'approvisionnement des usines, le soutien à la relève forestière et le développement d'une vie syndicale rassembleuse. Par ailleurs, le Syndicat continuera de prévoir différentes stratégies d'information et de communication pour soutenir les propriétaires forestiers dans le développement durable de leurs boisés.

Perspectives 2009

Malgré la situation difficile qui prévaut dans le secteur forestier, les perspectives de mise en marché pour les bois destinés à la transformation en pâtes, papiers et panneaux en 2009 sont meilleures que l'année précédente. Le **tableau 6** présente ces prévisions. En ce qui concerne la commercialisation des bois destinés aux usines de sciage, aucune amélioration n'est prévue pour la prochaine année. Cependant, des avenues intéressantes de développement pour la mise en marché de la biomasse forestière semblent se dessiner pour la prochaine année.

Tableau 6 **Compilation du 1er janvier au 31 décembre 2008 | MCS**

VOLUMES TRANSIGÉS PÂTES, PANNEAUX ET SCIAGE
Prévision des livraisons aux usines pour 2009

USINES	TYPE DE PRODUIT	UNITÉ DE MESURE	RÉSINEUX	AUTRES RÉSINEUX	FEUILLUS MOUS	FEUILLUS DURS	TOTAL
NORAMPAC-CABANO INC	RONDINS *Tremble, peuplier* *Feuillus durs*	TMH			29 033	56 678	85 711
LES ENTREPRISES TEMBEC INC.	RONDINS *Tremble, peuplier*	TMH			25 000		25 000
UNIBOARD CANADA INC	RONDINS *Pins, mélèze* *Érable, bouleau*	TMH		1 894		37 000	38 894
F.F. SOUCY INC.	RONDINS *Sapin, épinette*	MCA	32 000				32 000
FRASER PAPERS INC	RONDINS *Sapin, épinette* *Sapin, épinette* *Tremble pur 8 pi* *Tremble pur 4 pi*	MCA TMH TMH	10 000 3 000		3 500		10 000 3 000 3 500
TOTAL **TOTAL** **TOTAL**		**MCA** **TMH** **TMA**	**42 000** **3 000** **0**	**0** **1 894** **0**	**0** **57 533** **0**	**0** **93 678** **0**	**42 000** **156 105** **0**

La défense des intérêts des propriétaires forestiers

Le rôle que jouent les propriétaires forestiers dans l'économie et le développement durable semble sous-estimé, voire ignoré par les instances politiques. Alors que la crise continue de s'amplifier, les producteurs forestiers encaissent sans cesse les contrecoups. Pour le Syndicat, il faut d'abord et avant tout défendre les propriétaires parce que ce sont eux qui font que la forêt privée contribue au développement durable du Bas-Saint-Laurent.

Depuis deux ans, des appels à l'aide sont lancés par le Syndicat et la Fédération des producteurs de bois afin que l'on établisse, comme pour les travailleurs et l'industrie forestière, des mesures de soutien en temps de crise pour les producteurs. À la fin de l'année 2008, au terme de la campagne électorale provinciale, des signaux d'écoute commençaient à parvenir à la Fédération des producteurs de bois du Québec. Le gouvernement élu indiquait qu'il travaillerait à l'élaboration d'un projet de soutien financier à la production de bois en forêt privée. À la fin de l'année, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune invitait la Fédération des producteurs de bois à proposer des actions à mettre de l'avant. Des mesures concrètes sont attendues cette année.

L'appui de l'Union des producteurs agricoles

Devant les graves dangers qui menacent la survie des producteurs forestiers, les quelque 400 délégués au congrès de l'UPA, en décembre 2008, se mobilisaient autour de la crise forestière qui les affecte durement. Les porte-parole de la Fédération des producteurs de bois ont alors procédé à la lecture d'une déclaration officielle du congrès intitulée « La forêt privée en péril ». Par cette déclaration, adoptée à l'unanimité, les représentants des agriculteurs et des forestiers ont demandé au gouvernement du Québec de passer à l'action en répondant aux demandes des producteurs forestiers pour un soutien en temps de crise et qu'il s'assure par ailleurs, à travers la refonte du régime forestier, que tout changement à la gestion des forêts publiques ne se fasse pas au détriment des forêts privées.

Statut de producteur agricole : reconnaissance éventuelle pour les forestiers

Les producteurs forestiers pourront peut-être, dans un avenir rapproché, bénéficier du statut de producteur agricole car une résolution en ce sens a cheminé au Congrès de l'UPA. Adoptée à l'unanimité, elle demande au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation une modification à la Loi sur les producteurs agricoles afin que soient reconnus les producteurs forestiers réalisant des ventes de plus de 5 000 $ bruts par année. Cette demande faisait suite à une consultation menée à l'hiver 2008 dans les assemblées des syndicats de producteurs de bois du Québec. Au Bas-Saint-Laurent, les producteurs ont jugé la démarche intéressante dans une forte majorité, et ce, par le biais d'un sondage effectué lors des assemblées de secteur. Dans l'ensemble du Québec, les consultations ont mené à un appui favorable à une telle reconnaissance.

Ces modifications, si elles sont acceptées par le ministre, permettraient un soutien supplémentaire aux producteurs forestiers qui relèvent des défis similaires à l'agriculture, dont la mondialisation de leurs marchés. Ajoutons que la plupart des productions bénéficient de cette reconnaissance, dont la production acéricole.

Les principaux avantages liés au statut de producteur agricole :

- l'exemption directe de la taxe sur le diesel coloré;
- la réduction des frais d'immatriculation;
- l'exonération de la taxe de bienvenue;
- un crédit d'impôt à l'acquisition d'équipements neufs;
- l'exemption de gain en capital (jusqu'à concurrence de 750 000 $);
- l'accès éventuel à différents programmes de soutien.

Famille Bouchard, Notre-Dame-du-Lac

Famille Morneau, Rivière-Bleue

Famille Bérubé,Saint-Octave-de-Métis

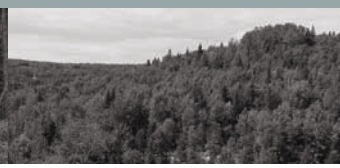

Fiscalité foncière et du revenu | À la recherche de l'équité

Atteindre la rentabilité d'un boisé est un défi quasi insurmontable vu les différentes obligations fiscales que rencontrent les propriétaires de lots boisés. Depuis longtemps, la Fédération des producteurs de bois réclame une réforme de la fiscalité du revenu et de la fiscalité foncière afin d'encourager un plus grand nombre possible de propriétaires à mettre en valeur leur forêt. L'an dernier, deux groupes de travail issus des **Partenaires de la forêt privée**[1] , auxquels participent la FPBQ et l'UPA, ont planché plus précisément sur ces questions. Les rapports de ces groupes de travail proposent différentes modifications aux systèmes actuels afin d'éliminer, par exemple, l'iniquité en matière d'imposition du revenu provenant de la vente de bois et supporter par ailleurs l'aménagement forestier durable et la récolte de bois en forêt privée.

Diverses recommandations sont actuellement discutées à la Table des Partenaires de la forêt privée. En ce qui a trait à la fiscalité du revenu, on évalue des solutions telles que l'élimination de la taxe sur les opérations forestières et l'étalement du revenu lors de la récupération de bois suivant une catastrophe naturelle. Au chapitre de la fiscalité foncière, les partenaires sont à s'entendre autour de deux options, soit mettre en œuvre un nouveau programme de remboursement des taxes foncières ou améliorer le programme actuel. L'objectif est de parvenir à un consensus d'ici ce printemps afin de faire des recommandations au ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

La relève, pour être encore là demain

Le comité des Partenaires de la forêt privée a également mis en place un groupe de travail sur la « Relève des producteurs forestiers », la relève étant abordée sous deux préoccupations : stimuler la production forestière chez des propriétaires inactifs et encourager l'accès à la propriété forestière chez des jeunes motivés à vivre de la forêt. Rappelons qu'en 2007, ce dossier a aussi fait l'objet d'un exercice d'analyse et de réflexion à la FPBQ, en collaboration avec l'UPA et le Syndicat du Bas-Saint-Laurent. Ce dernier a donné lieu à un rapport faisant état des enjeux et initiatives possibles pour aider les jeunes à s'établir en forêt privée. Les éléments de réflexion ont servi de références au groupe de travail issu des Partenaires de la forêt privée. Un dossier à suivre.

La place qui nous revient dans le Québec forestier de demain

En février 2008, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune déposait le Livre vert «*La forêt, pour construire le Québec de demain* » proposant une réforme en profondeur du régime forestier. Bien qu'il n'était pas en tout point parfait, nous y avons vu des bases intéressantes vers un renouveau nécessaire pour le Québec. Dans un mémoire déposé dans le cadre des consultations, le Syndicat a fait valoir l'importance de profiter de la création d'un nouveau régime forestier pour assurer l'accès aux marchés pour les bois de la forêt privée et favoriser des modes de tenure au profit des populations locales.

Or, la Commission parlementaire sur le nouveau régime forestier qui a suivi à l'automne a donné des sueurs froides aux représentants des propriétaires forestiers, la Fédération des producteurs de bois et ses syndicats affiliés. La Commission a entendu plusieurs intervenants, dont un groupe formé à l'initiative du Conseil de l'industrie forestière du Québec. Ce dernier, composé de plusieurs organismes provinciaux du monde municipal, de l'industrie de l'aménagement et des loisirs, a formulé diverses propositions au gouvernement qui incluent notamment une réduction du prix de la fibre en forêt publique. Cette proposition, si elle voyait le jour, comporterait des incidences très négatives sur les prix des bois de la forêt privée, en plus de fournir toutes les raisons possibles pour alimenter un éventuel conflit sur le bois d'œuvre avec les Américains. Voilà la position qu'a défendue avec vigueur la Fédération des producteurs de bois avec l'appui de l'Union des producteurs agricoles. Dans une région forestière comme le Bas-Saint-Laurent où l'enjeu pour plusieurs familles est de tirer un revenu décent de la forêt, il s'agirait par ailleurs d'un coup fatal. D'ici l'adoption du nouveau régime, la FPBQ travaillera avec vigilance afin de sauvegarder les intérêts des propriétaires forestiers et s'assurer qu'ils pourront jouer le rôle qui leur revient dans le Québec forestier de demain.

[1] Le comité des **Partenaires de la forêt privée** est formé des organisations représentant les **propriétaires de lots boisés** (la Fédération des producteurs de bois et le Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec), de la **Fédération québécoise des municipalités**, du **Conseil de l'industrie forestière** et du **ministère des Ressources naturelles et de la Faune**. Il a été mis sur pied à la suite d'une rencontre des décideurs tenue en mai 2006 au cours de laquelle plusieurs orientations ont été établies pour le développement de la forêt privée du Québec. Des groupes de travail ont pour mandat d'y donner suite, dont ceux de la fiscalité foncière et du revenu.

La mise en valeur

Les tableaux suivants font état des sommes affectées à la mise en valeur par agent livreur œuvrant sur le territoire des agences. On constate que les producteurs forestiers actifs sur le territoire de l'Agence régionale de mise en valeur du Bas-Saint-Laurent ont bénéficié au total de 12 639 085 $, comparativement à 13 060 640 $ en 2007. Cette situation est attribuable à la diminution de la contribution de l'industrie affectée par la crise forestière. Les mêmes conditions sont observées du côté du secteur Les Plateaux, où les producteurs forestiers actifs ont bénéficié d'une somme totalisant 383 455 $, comparativement à 438 100 $ en 2007.

Tableau 7

BUDGET 2008-2009
Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent

CONSEILLERS FORESTIERS	PROGRAMME DE MISE EN VALEUR			
	Aide regroupée	**Aide individuelle**	**TOTAL 2008-2009**	**TOTAL 2007-2008**
G.F.A TACHÉ	455 729 $	666 722 $	1 122 451 $	1 196 010 $
C.A.F. TRANSCONTINENTALE	822 639 $	284 540 $	1 107 179 $	1 167 179 $
G.F. EST-DU-LAC TÉMISCOUATA	959 657 $	127 584 $	1 087 241 $	1 193 739 $
S.E.R. DES BASQUES	579 948 $	334 000 $	913 948 $	970 706 $
S.E.R. DE LA NEIGETTE	719 383 $	307 796 $	1 027 179 $	1 011 900 $
S.E.R. DE LA MÉTIS	1 237 417 $	586 412 $	1 823 829 $	1 897 169 $
S.E.R. DES MONTS	920 441 $	161 532 $	1 081 973 $	1 139 800 $
S.E.R. DE LA VALLÉE	1 746 786 $	490 722 $	2 237 508 $	2 281 842 $
G.F. DU KAMOURASKA	655 047 $	102 749 $	757 796 $	733 459 $
C.F. CÔTE-DU-SUD	- $	690 568 $	690 568 $	720 259 $
COOP. HAUT PLAN VERT	- $	373 192 $	373 192 $	348 968 $
CONSULT. FORESTIERS ÉVOLU-BOIS	- $	137 142 $	137 142 $	130 153 $
CENTRE DE FORESTERIE DE L'EST DU QUÉBEC	- $	279 079 $	279 079 $	269 456 $
TOTAL	**8 097 047 $**	**4 542 038 $**	**12 639 085 $** (1)	**13 060 640 $** (2)

(1) Inclut le transfert de connaissances de 25 712 $ ainsi que des volets II alloués pour la maldie corticale du hêtre de 213 098 $.
(2) Les chiffres compratifs de l'exercice précédent ont été modifiés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.
Ceux-ci incluent le transfert de connaissances de 31 233 $ ainsi que des volets II alloués pour la maladie corticale du hêtre de 312 000 $.

Le certificat de producteur forestier

Au cours de la dernière année, au-delà de 1 880 dossiers visant la reconnaissance des producteurs forestiers ont été traités et plus de 2 200 personnes ont bénéficié des services de la responsable de l'analyse des dossiers, soit par le biais de rencontres ou de consultations téléphoniques. L'histoire semble se répéter d'année en année car nous sommes toujours en attente des modifications au certificat en ce a trait à sa durée. Rappelons qu'il s'agit d'harmoniser sa durée à celle du plan d'aménagement qui est de 10 ans. Comme mandataire dans la gestion du certificat de producteur, nous n'avons aucun contrôle sur la situation puisque c'est le MRNF qui doit effectuer les modifications à même son système d'enregistrement. En fin d'année, le ministre des Ressources naturelles Claude Béchard indiquait que les changements seraient effectifs à l'hiver 2009.

Budget 2008-2009

Tableau 8

MISE EN VALEUR / BUDGET 2008-2009

UNITÉ D'AMÉNAGEMENT	SUP. SOUS AMÉNAGEMENT (ha)	PROJECTION (1)
TACHÉ		
Groupement forestier et agricole Taché	55 728	1 122 451 $
Coopérative Haut Plan Vert	1 794	41 052 $
Total	57 522	1 163 503 $
TRANSCONTINENTALE		
Corporation agroforestière Transcontinentale	43 652	1 107 179 $
Consultants forestiers Évolu-Bois	6 175	137 142 $
Total	49 827	1 244 321 $
EST DU LAC TÉMISCOUATA		
Groupement forestier Est-du-Lac Témiscouata	33 752	1 087 241 $
Coopérative Haut Plan Vert	405	9 330 $
Total	34 157	1 096 571 $
DES BASQUES		
SER des Basques	42 943	913 948 $
Coopérative Haut Plan Vert	6 881	158 606 $
Total	49 824	1 072 554 $
DE LA NEIGETTE		
SER de la Neigette	43 998	1 027 179 $
Coopérative Haut Plan Vert	4 089	94 044 $
Total	48 087	1 121 223 $
DE LA MÉTIS		
SER de la Métis	65 445	1 823 829 $
Coopérative Haut Plan Vert	3 049	70 160 $
Total	68 494	1 893 989 $
DES MONTS		
SER des Monts	27 627	1 081 973 $
Centre de foresterie de l'Est du Québec	4 265	138 981 $
Total	31 892	1 220 954 $
DE LA VALLÉE		
SER de la Vallée	79 253	2 237 508 $
Centre de foresterie de l'Est du Québec	4 298	140 098 $
Total	83 551	2 377 606 $
KAMOURASKA		
Groupement forestier de Kamouraska	32 141	757 796 $
Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud	31 250	690 568 $
Total	63 391	1 448 364 $
	486 745	**12 639 085 $**

(1) Les dépenses réelles au 31 mars 2009 pourront différer des projections présentées dans ce tableau.

Tableau 9

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA GASPÉSIE-LES-ÎLES (SECTEUR LES PLATEAUX)

CONSEILLERS FORESTIERS	PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR	PROGRAMME DE CRÉATION D'EMPLOIS	PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS SYLVICOLES	TOTAL 2008-2009	TOTAL 2007-2008
COOP. SERVICES FORESTIERS MAXIFOR	15 791 $	20 300 $	1 595 $	37 686 $	22 804 $
GAF RISTIGOUCHE	179 207 $	154 347 $	12 215 $	345 769 $	415 298 $
TOTAL	**194 998 $**	**174 647 $**	**13 810 $**	**383 455 $**	**438 102 $**

Matapédia | St-Alexis-de-Matapédia | St-François-d'Assise | St-André-de-Restigouche | L'Ascension-de-Patapédia

Comité des propriétaires
Un rôle qui a changé au fil des ans

Le comité des propriétaires s'est réuni une seule fois au cours de l'année dernière. À cette occasion, des informations furent données sur la certification forestière, les orientations de l'Agence pour l'année 2008 ainsi que sur l'avancement du Projet de développement durable de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent.

Une seule rencontre est bien peu pour un comité qui devait se réunir au moins trois fois l'an. Il va s'en dire que le contexte économique difficile a fait en sorte que les organisations des propriétaires ont dû mobiliser des énergies tant humaines que financières pour faire face à la crise forestière. Aussi à la fin de l'année 2008, lors d'une réflexion réalisée dans le cadre de sa planification stratégique, le conseil d'administration du Syndicat a jugé à propos de mettre fin à la forme actuelle de ce comité, étant donné qu'il remplit difficilement sa mission d'origine.

Rappelons que lors de sa création, en 1996, le comité des propriétaires (comité consultatif) relevait directement de l'Agence régionale de mise en valeur du Bas-Saint-Laurent et avait pour rôle d'aviser cette dernière sur toute question relative au programme de mise en valeur. Depuis l'année 2002, en raison de relations difficiles avec l'Agence, ce dernier relevait du Syndicat des producteurs forestiers et de la Fédération des organismes de gestion en commun. Ainsi, c'est par le biais des représentants des propriétaires que le comité tentait de faire valoir ses commentaires et suggestions. Cependant, au fil des ans, les sujets amenés en discussion au comité sont devenus davantage à caractère informatif que consultatif, ce qui a amené le conseil d'administration à remettre en question la pertinence même de ce comité puisqu'il ne joue plus le rôle initial pour lequel il a été mis en place.

Du côté du transfert de connaissances

Comme à chaque année, un programme de formation a été élaboré par le Syndicat des producteurs forestiers et l'Agence régionale de mise en valeur dans le cadre de son Programme de transfert de connaissances. Des sujets suscitent toujours beaucoup d'intérêt tant au Bas-Saint-Laurent que du côté du secteur Les Plateaux, comme l'entretien et l'affûtage de la débrousailleuse et de la tronçonneuse ainsi que les questions relatives à la comptabilité et à la fiscalité forestière. La période hivernale semble l'occasion propice au perfectionnement pour les propriétaires forestiers. Près de 400 propriétaires ont été rejoints par le biais du transfert de connaissances.

En matière de nouveauté, l'Agence a réalisé du transfert de connaissances par le biais du journal « Perspectives Forêts », notamment par la parution d'un article sur la politique d'admissibilité à l'aide financière. En fin d'année, on préparait également un cahier spécial sur le développement durable qui était à paraître dans l'édition de janvier 2009 du journal. Aussi, dans le souci d'offrir de nouvelles activités aux propriétaires, l'Agence et le Syndicat ont convenu d'organiser deux journées régionales de formation proposant des conférences sur divers aspects touchant la mise en valeur, combinées à des visites-terrain permettant de voir des cas concrets. Malheureusement, le faible taux d'inscription a obligé les partenaires à annuler l'activité. La situation est attribuable sans aucun doute au contexte forestier difficile qui affecte le dynamisme habituel des propriétaires forestiers du Bas-Saint-Laurent.

Dans la perspective d'une reprise, nous demeurons persuadés que le transfert de connaissances a sa place pour développer l'autonomie des propriétaires, surtout dans un contexte forestier en continuelle évolution qui les amène à s'adapter régulièrement aux changements.

Mérite forestier du Bas-Saint-Laurent 2008
Une reconnaissance qui vaut son pesant d'or

Lorsque notre travail de mise en valeur du patrimoine forestier régional est reconnu devant nos pairs et le milieu régional, il y a de quoi ressentir une grande fierté et le goût de continuer. C'est ce que révèlent de façon unanime les lauréates et lauréats du Mérite forestier depuis sa mise en place en 2001. Près de cinquante propriétaires forestiers ont vu leurs efforts récompensés depuis ce temps. Ce concours de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent permet de mettre en lumière l'implication exceptionnelle de propriétaires forestiers dans l'aménagement durable de leurs forêts, tout en soulignant le rôle que joue la forêt privée au développement socioéconomique de la région. Le Syndicat des producteurs forestiers est impliqué de près dans ce concours, à titre de mandataire de l'Agence pour l'organisation des activités de reconnaissance, c'est-à-dire le gala et les visites-terrain chez les lauréats des 1ers prix (plus de 120 ha et 120 ha et moins). Nous tenons à souligner le dynamisme et l'ouverture des propriétaires forestiers qui sont plus d'une vingtaine chaque année à poser leur candidature au concours.

CATÉGORIE « PROPRIÉTÉ 120 HECTARES ET MOINS »
1er prix (prix Jean-Guy-Gagnon) : Mme Denise Beaulieu, Sainte-Irène
2e prix : M. Paul-Henri Gagné, Sainte-Léon-le-Grand
3e prix : La Ferme Pétri, Saint-André-de-Kamouraska

CATÉGORIE « PROPRIÉTÉ DE PLUS DE 120 HECTARES »
1er prix (prix Jean-Guy-Gagnon) : M. Sylvain Caron, Sainte-Rita
2e prix : M. Camil Didier, Causapscal
3e prix : Mme Catherine Beaudoin et M. Normand Simard, Sainte-Hélène

Le Projet de développement durable de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent

Issu de la Vision d'avenir de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent, le Projet de développement durable[2] permet aux propriétaires forestiers de se démarquer par leur dynamisme. Bien que la crise forestière affecte la réalisation de certaines actions prévues à ce projet, il n'en demeure pas moins que plusieurs connaissent des avancées significatives et qu'il s'agit d'un outil permettant de positionner favorablement la forêt privée pour les années à venir.

Les bénéfices environnementaux qui émergent de la forêt privée

La Chaire de recherche sur la forêt habitée de l'UQAR a complété en 2008 une série d'enquêtes sur la contribution des forêts privées régionales en biens et services environnementaux. Intitulée « Les bénéfices environnementaux qui émergent de la forêt privée »[3], l'étude permet de quantifier l'apport des forêts privées aux principales ressources forestières que sont le bois, l'eau, les habitats fauniques, les ressources récréatives et panoramiques ainsi que les crédits de carbone. Les résultats démontrent que dans une région comme le Bas-Saint-Laurent où près de 50 % de la forêt est de propriété privée, les propriétaires de lots boisés jouent un rôle important pour assurer la

[2] Le Projet de développement durable de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent est une initiative du Syndicat des producteurs forestiers et de la Fédération des organismes de gestion en commun, en partenariat avec l'Agence de mise en valeur du Bas-Saint-Laurent. Il comporte 23 actions à réaliser d'ici 2015 qui sont regroupées sous quatre volets : la connaissance, l'atteinte du plein potentiel forestier, la valorisation des emplois et la transformation du bois.

[3] Étude réalisée par **M. Abdellatif Lemssaoui**, candidat au Doctorat en développement régional.

pérennité des forêts qui bénéficient à l'ensemble de la population. Aussi, les conclusions permettront d'entreprendre éventuellement une autre des actions prévues au Projet de développement durable, c'est-à-dire le « projet-pilote pour définir des mesures d'accompagnement à la conservation », dont le Syndicat des producteurs forestiers est promoteur. Ce dernier vise à supporter les propriétaires dans la conservation du milieu forestier.

Programme de soutien à la relève forestière

Inspiré d'un modèle développé par l'Association de la relève agricole du Bas-Saint-Laurent, le Syndicat a mis en place en 2007 un programme pour favoriser la relève forestière et un meilleur partage entre les générations. Ce dernier comporte deux volets : une formule de parrainage et une démarche conjointe avec la Fédération des producteurs de bois visant l'obtention d'une politique provinciale d'aide à l'établissement des jeunes en forêt privée. Le volet spécifique au parrainage a quant à lui débuté au printemps 2008. Le Syndicat a obtenu le financement du **ministère des Ressources humaines et du Développement social Canada par le biais de l'Initiative en matière de développement de compétences en milieu de travail**. Ce soutien financier a permis de créer neuf jumelages entre des producteurs forestiers d'expérience et des jeunes intéressés à bénéficier de leur savoir-faire. Nous tenons à souligner l'implication remarquable des parrains engagés dans cette démarche et l'ouverture des jeunes désireux d'apprendre de ces producteurs forestiers expérimentés. En ce qui concerne une éventuelle politique de soutien à la jeune relève, des propositions sont analysées par le comité provincial des Partenaires de la forêt privée, issues de recommandations de la FPBQ et du Syndicat (voir page 13).

Les parrains et parrainés se rencontraient pour la première fois le 20 septembre au siège social du Syndicat. Chaque dyade est engagée dans une relation de parrainage pour les deux prochaines années.

Du côté des projets à caractère multiressource

L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées est responsable de diverses actions du Projet de développement durable, dont celles concernant la protection des potentiels forestiers et des milieux sensibles, la conservation des milieux exceptionnels et la mise en valeur multiressource. Elles sont en cours de réalisation dans le cadre des services multiressource de l'Agence et visent l'amélioration des pratiques afin d'assurer une meilleure protection du potentiel forestier et de l'environnement. La gestion des castors, la conservation volontaire de milieux humides, la formation du personnel technique, la confection de plans d'aménagement multiressource font partie des éléments mis de l'avant.

Le Syndicat des producteurs forestiers s'implique plus particulièrement en ce qui concerne la valorisation des propriétaires et l'information, notamment par le biais du journal et du programme de transfert de connaissances. L'an dernier, nous avons collaboré à l'organisation d'une soirée de reconnaissance réunissant des propriétaires engagés dans la conservation volontaire. Au cours de la même occasion, une rencontre avec la presse régionale a permis de démontrer les retombées des actions des propriétaires dans la préservation du patrimoine forestier régional.

Communications | La vie syndicale

L'importance d'informer

Le Syndicat a publié cinq numéros du journal « Perspectives Forêts » à travers lesquels nous nous sommes efforcés de donner le plus d'information possible face aux marchés des produits forestiers, les secteurs en développement, les activités de mise en valeur ou les dossiers à caractère politique visant la défense des propriétaires. Mentionnons que l'organisation s'est malheureusement vue dans l'obligation de réduire le nombre de parutions de six à cinq, et ce, en raison de la crise forestière qui affecte sa situation financière.

Par ailleurs, le site Internet du Syndicat demeure un cyberespace très fréquenté, en particulier le répertoire des acheteurs de bois qui regroupe des entreprises désireuses d'afficher leurs besoins en fibre. Selon les rapports hebdomadaires d'achalandage, près de 150 personnes consultent chaque semaine les prix et normes de façonnage des entreprises inscrites.

Partager nos difficultés et nos défis

Au cours de la dernière année, nos activités de communication ont visé à faire connaître le rôle des propriétaires dans le développement régional ainsi que les effets de la crise forestière qu'ils subissent durement. Près d'une vingtaine de communiqués de presse ont été publiés et deux rencontres avec la presse régionale ont été tenues; la première pour dresser plus spécifiquement le portrait de la mise en marché en forêt privée, la deuxième pour démontrer la situation dramatique vécue par les producteurs qui demeurent les grands oubliés de cette crise forestière. Ces démarches de communication permettent de partager avec nos concitoyens nos difficultés, mais aussi nos défis. Nous avons besoin de leur appui et de leur reconnaissance dans la défense des intérêts des propriétaires forestiers, dont le rôle doit plus que jamais être connu et reconnu.

Faire connaître notre profession

Le Mérite forestier du Bas-Saint-Laurent revêt beaucoup d'importance en cela qu'il met en valeur la contribution des propriétaires de lots boisés au développement régional. Chaque année, la revue de presse témoigne de l'intérêt accordé à ce concours de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées. Rappelons que le Syndicat reçoit le mandat d'organiser le gala de reconnaissance ainsi que le volet promotionnel. Parce que chaque lauréat est important, nous élaborons un dossier de presse présentant en détail la démarche de chacun. Ce dernier semble fort apprécié puisque chaque année, des médias l'utilisent pour faire connaître les lauréats de leur région.

La relève en action

Pour financer leurs activités et se faire connaître, la section jeunesse du Syndicat des producteurs forestiers a organisé à Rimouski une activité de remise de plants dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts. Plus de 1 000 arbres ont été distribués, tout en donnant des conseils pratiques sur la plantation et l'entretien. Rappelons que la section jeunesse regroupe des jeunes âgés de 18 à 35 ans désireux de vivre de la forêt. À la fin de l'année, les membres entamaient une réflexion quant à une éventuelle alliance avec l'Association de la relève agricole du Bas-Saint-Laurent. Ce partenariat permettrait peut-être, selon les membres dirigeants de la section jeunesse, de profiter de l'expertise de l'ARABSL en matière de vie syndicale et de défense des intérêts de la relève.

Message du président de la Fédération des producteurs de bois du Québec

Une voix bien présente!

Deux sentiments m'animent en écrivant ce mot pour vous. Deux sentiments qu'on n'associe généralement pas ensemble. Ceux de la fierté et de la déception. Fier de tout le travail accompli pour vous. Déçu que vous n'ayez pu bénéficier de ce travail en 2008.

Le rôle premier de la Fédération des producteurs de bois, c'est de défendre vos intérêts. C'est ce que nous nous sommes appliqués à faire, toujours avec détermination. Un travail difficile, dans un contexte où il y avait peu d'écoute pour nos revendications. Cela ne nous a pas empêchés de multiplier les communications et les rencontres avec les fonctionnaires, les candidats politiques, les chefs de parti, les députés et les ministres, aussi bien au provincial qu'au fédéral. Avec toujours le même message : «N'oubliez pas la forêt privée en ces temps de crise!» Nous avons profité de toutes les tribunes et de tous les moyens qui s'offraient à nous : lettres et communiqués, conférences de presse, contacts avec les médias, rencontres privées, déclarations à notre assemblée générale et au congrès général de l'UPA, collaborations avec les syndicats, l'UPA et d'autres organisations. Vraiment, nous n'avons pas ménagé les efforts. Nous n'avons pas hésité à prendre des positions fermes et à nous opposer à l'industrie forestière et au gouvernement, lorsque leurs actions et leurs propositions allaient si clairement à l'encontre de vos intérêts. Il fallait que la voix de la forêt privée se fasse entendre et elle a été entendue, grâce à la Fédération des producteurs de bois du Québec.

Malheureusement, les évènements nous montrent qu'être entendu ne veut pas toujours dire être écouté. À ce chapitre, 2008 aura été pour moi une année décevante. Alors que les marchés et votre situation se dégradaient à tous les jours, j'ai vu le temps filer sans que nos élus ne se décident à vous venir en aide. Pire, ils aidaient même parfois l'industrie à vos dépens, sans donner signe que vos difficultés les préoccupaient le moins du monde! C'était à se demander à quel point il faut que ça fasse mal avant qu'ils ne bougent! Nous avons aujourd'hui la réponse à cette question. Ça ne prenait rien de moins qu'une récession mondiale pour les décider! Mais peu importe, au moment d'écrire ces lignes, j'ai bon espoir qu'on accouche enfin de mesures pour venir en aide à la forêt privée. Heureusement, car l'année 2009 s'annonce des plus difficiles.

Il faudra certainement tirer des leçons des graves difficultés que nous vivons. Il sera important que nous poursuivions, au sein de la Fédération, une réflexion stratégique amorcée en 2008. Mais je peux déjà vous faire part d'une conclusion qui m'apparaît évidente : sans une organisation provinciale forte et bien soutenue, la forêt privée et ses producteurs de bois seront sans voix et leurs intérêts ne pèseront pas lourds dans la balance. C'est à nous tous de voir à ce que cela ne se produise pas.

Pierre-Maurice Gagnon
Président de la Fédération des producteurs de bois du Québec

Vivre de la *forêt*,
aujourd'hui et demain

Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent

284, rue Potvin
Rimouski, Québec G5L 7P5
Tél. : 418 723-2424 | Téléc. : 418 722-3552
Courriel : spfbsl@upa.qc.ca
www.spfbsl.com

La forêt privée du Bas-Saint-Laurent

Conception graphique : Sygif CDUMA, division du Groupe SYGIF inc.